



DEPARTEMENT
<b>V A U C L U S E</b>
COMMUNE
<b>L'ISLE SUR LA SORGUE</b> Hôtel de Ville Rue Carnot BP 50038

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARR DAJ 2026-218

PG/CD/RC

Direction des affaires juridiques

Directrice : Clélie Devienne

Gestionnaire du dossier : Richard Chalier

Courriel : [juridique@islesurlasorgue.fr](mailto:juridique@islesurlasorgue.fr)

Mis en ligne le 9 avril 2026

## ARRETE DU MAIRE

**OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MONSIEUR PHILIPPE ROUX 8<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue,**

- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-18, L. 2122-22 et L. 2122-23,
- VU La délibération du conseil municipal n°2026-023 du 27 mars 2026 portant élection de Monsieur le Maire,
- VU La délibération du conseil municipal n°2026-027 du 27 mars 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire,

**CONSIDERANT que pour assurer une meilleure administration de la Commune, et permettre ainsi le bon fonctionnement et la continuité du service public, il convient de déléguer une partie des fonctions incombant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, en les répartissant entre les différents adjoints et conseillers municipaux**

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Philippe ROUX, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonctions et de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour tout ce qui concerne les travaux de bâtiments, les mobilités douces et les modes actifs de déplacement, notamment pour :

- l'élaboration, l'animation et la coordination de la politique publique de mobilité douce à l'échelle communale, en tenant notamment compte des modes actifs de déplacement, dans des objectifs de conciliation des différents modes de déplacement et de préservation de l'environnement,
- les actes de suivi des projets ayant trait à sa délégation ;
- les pièces administratives et techniques concernant la constitution des dossiers, les études d'esquisse, les études d'avant-projet sommaire, les études d'avant-projet définitif, et les études de projet ;
- les actes et décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux de bâtiment, quels que soient

- le montant et la procédure de passation mise en œuvre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- les correspondances administratives et décisions relatives à l'objet de sa délégation.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Philippe ROUX, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonction et de signature, en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Ludovic GERMAIN, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour tout ce qui concerne les travaux de voirie et de réseaux, et notamment pour :

- les actes de suivi des projets ayant trait à sa délégation ;
- les pièces administratives et techniques concernant la constitution des dossiers, les études d'esquisse, les études d'avant-projet sommaire, les études d'avant-projet définitif, et les études de projet ;
- les actes et décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux de voirie et de réseaux, quels que soient le montant et la procédure de passation mise en œuvre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- les correspondances administratives et décisions relatives à l'objet de sa délégation ;
- les décisions et les conventions de mise à disposition des matériels et des véhicules du centre technique municipal ;
- les arrêtés, notamment de circulation et de stationnement, instruits par le secteur DICT.

**ARTICLE 3 :** Monsieur Philippe ROUX, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonction, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour déposer plainte au nom de la Commune.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité sur le site internet de la Commune. Il sera adressé à la Préfecture pour contrôle de la légalité et notifié à l'intéressé.

Fait à L'Isle-sur-la-Sorgue, le 3 avril 2026

**Pierre GONZALVEZ**  
Maire de L'Isle-sur-la-Sorgue



Notifié à l'intéressé le **9 avril 2026**  
Monsieur. Philippe ROUX

Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

→ d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire,

Dans l'hypothèse où la décision critiquée est maintenue, il appartient au requérant de saisir le tribunal administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois, soit à compter de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux, soit à compter de l'expiration du délai de deux mois suivant l'accusé de réception de demande de recours gracieux.

→ d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes,

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)